

Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire du Comité de Bassin

> PROCÈS-VERBAL **DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE DU 29 SEPTEMBRE 2017**

Ordre du Jour

Point décisionnel :

 1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 10 mars 2017

Points d'information:

- 2 État d'avancement des Programmes de Développement Rural 2015-2020 (PCAE, MAEC)
- 3 Etat d'avancement du Programme d'Action Régional Nitrates
- 4 Appel à projet Ecophyto II : premiers résultat
- 5 Plan bio Hauts-de-France 2017-2021
- 6 Appel à projets Agriculture Biologique : bilan 2017 et édition 2018



Président	PRESIDENCE E						
Vice Printed							
	DEBRESENTANTS DES CA		EL Bruno				
I .	REPRESENTANTS DES CO		STERRITORIALES				
" Sous-collège "		Présents	Mandats				
COTEL Jacques Agglomérations > 100 000 ou EPC Layant		Présent					
compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1audo de plus de 100 000 hab Communes rura es ou EPC/ayant compt dans le	DETOURNAY Alain	Excusé					
domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	RAOULT Paul	Présent					
Régions / Nord	DUJARDIN Jean Marc	Excusé					
	REPRESENTA	NTS DES USA	GERS				
Agriculture	BRAYER Charlotte	Présente					
Agriculture	DELCOURT Luc	Présent					
Agriculture	FAICT Olivier	Présent					
Agriculture	ROUSSEL Bruno	Présent					
Agriculture Biologique	En cours de remplacement						
ndustrie	DESBUQUOIS Luc	Présent					
ndustrie	LEFEBVRE Jérôme	Excusé					
ssociations agréées de Protection de la Nature	POTDEVIN Célia	Présente					
illieux Socio-Professionnels	ROBITALLE Hugues	Excusé					
REPRES	ENTANTS DE L'ETAT ET	DE SES ETAB	LISSEMENTS PUBLICS				
irecteur Général de l'AFB ou son représentent	FAURIEL Olivier	Excusé					
irecteur de l'ARS des Hauts de Franceo <i>u son</i> eprésentent	RICOMES Monique	Excusé					
RAAF Hauts de Franceou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par MME CLOMES et accompagnée Mme LACOMBLEZ AF				
REAL Hauts de France, délégué de Bassin <i>ou</i> on représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M.GREVET Marc et M.PREVOS				
	Membres	Consultatifs					
AL AND THE LET			Présents				
ALANDE Michel résident du Conseil d'Administration de ANNEVA Guillem	e l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé				
	s de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé				
ontrôleur Financier auprès de l'Agenc	e de l'Eau Artois-Picardie		Excusée				
ALTIER Bertrand recteur Général de l'Agence de l'Eau GBEKODO M, MARTIN D, LABRUNI ALLIAN C, THEPAUT N, LEROY V.	ı Artois-Picardie accompagné de : E S, VALIN V, BIZAIS P, CAPELLE V,		Defend				
ANDERIER Jacques			Présent Représenté par Mme BOLLOTTE				
recteur Départemental des Territoires EWAS Matthieu	et de la Mer de la Somme		Development of Manager Co.				
recteur Départemental des Territoires ORID Pierre-Philippe			Représenté par M.MAURY Olivier				
ecteur Départemental des Territoires LART Philippe			Excusé Excusé				
ecteur Départemental des Territoires DULAIN Jean-Luc			Excusé				
ésident de la Chambre Départementa JINARD Jean	ale d'Agriculture de l'Oise						
ecteur Départemental des Territoires	at de la Marada IIO:	,	Représenté par M.LANDORIQUE Thomas				



Autres Mem	bres Consultatifs		
DEFIVES Bruno			
Chef du service Agriculture de la Région Hauts de France	Présent		
FLEURY Hubert	Excusé		
Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la Région NPDC Pica	ardie		
PRZESZLO Yannick	Présent		
Agriculteur biologique, Membre du GABNOR, Membre du Comité de Bassin			
HOPQUIN Jean-Pascal	Présent		
Directeur d'Agro-Transfert Ressources et Territoires			
D	Divers		
NEMPONT Pascale (Accompagne M.ROUSSEL)	Présente		
Représentant titulaire du per	sonnel au Conseil d'Administration		
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent		
Représentant suppléant du pe	rsonnel au Conseil d'Administration		
LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé		

DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE DU 29 SEPTEMBRE 2017 – 14H00 RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

OBSERVATIONS	Unanimité		
AMENDE			
REFUSE			
ADOPTE	×		
OBJET	Approbation du procès-verbal de la commission permanente eau et agriculture du 10 mars 2017		
N° DE DELIB.			
N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	-		

Commission permanente Eau et Agriculture du 29 septembre 2017

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur Jacques COTEL, Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture, ouvre la séance à 14H05.

M. GALTIER intervient afin de faire le point sur les éléments d'actualités qui résulte du projet de loi de finances qui concerne les agences de l'eau en particulier pour l'année 2018 et les années suivantes.

Il rappelle que les agences de l'eau bénéficient de redevances qui ont un plafond annuel de 2,3 milliards actuellement. Il précise que les Agences de l'Eau reversent à l'Etat environ 175 millions d'euro au titre du budget général de l'Etat.

Il mentionne que la première modification prévue est d'amener le plafond va être amené à un niveau inférieur à 2,105 milliards/an pour l'ensemble des agences. L'éventuel dépassement du plafond aura pour effet un surplus qui tombera dans les caisses de l'Etat. Il indique que les Agences de l'eau ont le pouvoir de faire baisser le taux des redevances entraînant une baisse de la pression fiscale, l'une des conséquences serait que les ressources financières diminueraient globalement.

Il rappelle qu'actuellement le financement de l'AFB est composé d'une part provenant des Agences de l'Eau d'une autre part d'une subvention de l'Etat. Il mentionne qu'à partir de 2018, se sont les Agences de l'Eau qui financeront entièrement l'Agence Française pour la Biodiversité. Il indique que par ailleur la part de l'Etat versé à Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage sera versée désormais par les Agences de l'Eau. Les subventions de l'Etat versées aux parcs nationaux seront versées par les Agences de l'Eau. Il précise que les Agences de l'Eau verseront à l'AFB qui le versera aux parcs nationaux.

Il indique qu'au total les sommes additionnelles qui relèveront d'un financement des Agences de l'Eau s'élèveront entre 130 et 150 millions d'euros au profit de l'AFB, de l'ONCFS et des parcs nationaux.

Par ailleurs, en ce qui concerne les effectifs, l'Agence est soumis à des plafonds d'emplois. Il indique qu'il y aurait sur 5 ans pour l'ensemble des Agences de l'Eau une baisse des effectifs de 199 ETP sachant que l'effectif actuel est de 1668 agents pour l'ensemble des Agences de l'Eau. La baisse pour l'année 2018 serait d'environ 48 ETP pour l'ensemble des Agences de l'Eau. Il indique que la répartition des efforts par agence n'est pas encore connue.

Il argumente en indiquant que cela participera aux efforts budgétaires de l'Etat.

Dans ce contexte, il y aura une mobilisation importante des Présidents de Comités de Bassin et une réunion des parlementaires du Bassin Artois Picardie le 09 octobre 2017 de façon à alerter sur l'effet d'entrainement de la baisse du plafond des redevances.

Il indique que cela va impacter la préparation du 11^{ème} programme, avec des choix à faire en termes de priorités avec des moyens moins importants et des taux de redevance moindres.

M. COTEL indique que l'époque sera compliquée avec des choix à faire dans la préparation du 11 ème programme.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2017

Monsieur COTEL demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 10 mars 2017.

Pas de remarque.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2 3

2 – ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL 2015-2020 (PCAE, MAEC)

En référence au dossier de séance, **Mme THEPAUT** fait la présentation du point 2 concernant l'état d'avancement des programmes de développement rural 2015-2020 (PCAE, MAEC).

M. BIZAIS fait la présentation de la mesure n° 11.

Remarques et débats :

- M. ROUSSEL indique que sur l'argent engagé il n'y encore rien de payé.
- M. GALTIER rappelle que les avenants hors SIGC, il n'y a rien de bloquant actuellement. En ce qui concerne les conventions SIGC qui ne sont pas encore signées, les avenants concerneront le deuxième mandatement qui est en attente du premier appel de fonds. Il précise que le manque de signature n'est pas bloquant pour le premier appel de fonds qui est attendu de l'ASP.
- **M. DEFIVE** confirme que le calendrier a été confirmé par le ministre. Il indique que les DDTM doivent valider les plans de financement, les appels de fonds interviendront lorsque l'ensemble des plans de financement seront actés, le paiement sera fait courant du mois de novembre. Il précise que cela concerne les mesures MAE 2015 surfaciques. Il indique que les MAE 2015 linéaires ne disposent pas aujourd'hui encore d'outils pour pouvoir engager et payer. Les paiements de la mesure 4 à investissement ont été honorés sous réserve de validation des plans de financement et de contrôle.
- **M. ROUSSEL** indique qu'il tient un tableau de bord, et indique que pour un dossier déposé en 2015, il a fallu à la région 10 mois pour donner un accord, qu'un an après il n'y a toujours pas eu de paiement alors que les investissements ont été faits.
- M. DESBUQUOIS précise que le problème qui est constaté est qu'au vu de la lenteur administrative les agriculteurs sont découragés pour déposer des dossiers.
- M. ROUSSEL s'interroge quant aux excédents de l'Agence.
- M. GALTIER précise qu'il s'agit du trop-perçu en termes de redevance par rapport à un plafond. Il indique qu'il s'agit de recette plafonnée. Il indique que le budget qui va être construit prendra en compte le fait qu'il y ait un maximum sur les recettes.
- **M. ROUSSEL** ajoute qu'il a reçu sa redevance à payer pour l'année 2016 et qu'il a 15 jours pour payer sinon il y aura une majoration de 10 %.
- M. COTEL remarque que les retards de paiement sont des sujets qui reviennent à chaque CPEA.
- M. FAICT demande s'il y a un calendrier pour les MAE linéaires.
- M. DEFIVE indique qu'il n'y a pas de calendrier pour l'instant.
- M. FAICT rejoint les propos de M. DESBUQUOIS en indiquant que faire adhérer des agriculteurs à des mesures et d'arriver dans un carquant administratif de 3 ans est inadmissible.
- M. ROUSSEL précise qu'il n'est pas d'accord avec la proposition d'intervention, qu'aujourd'hui les agriculteurs ont besoin d'argent supplémentaire, qu'il n'est pas possible de payer plusieurs fois sur des appels à projets.
- M. GALTIER rappelle que la proposition qui est faite ne change pas globalement les lignes. Il Commission permanente Eau et Agriculture du 29 septembre 2017

Jefy

indique qu'un appel à projet PCAE n'a pas été concluant selon les critères définis. Il indique que l'on observe dans la région une montée en charge de l'agriculture biologique et qu'il faut s'en réjouir. Il indique que l'agriculture biologique est une action efficace sur la préservation de la ressource en eau. Il souligne que c'est la raison pour laquelle l'Agence est favorable à l'appui à la conversion de l'agriculture biologique en mobilisant les moyens dont elle dispose. Il indique qu'il faut unir et conjuguer les différentes sources de financement qui existent. Il indique qu'il est important d'articuler les financements qui viennent de la région et de l'Europe et de l'Agence de l'Eau pour accompagner cet essor sur la conversion qui paraît tout à fait favorable aux ressources en eau.

- M. ROUSSEL indique qu'il n'a aucune information sur la façon dont le PCAE 2017 a été instruit, si l'ensemble des dossiers a été pris en compte. Il rappelle que sur la mesure 4, les consommations de crédits sont aux alentours de 70/75 %. Il indique que les lignes sont quasi vides qu'il est possible que ce soit l'Agence qui va financer dans les prochaines années les PCAE si l'on continue à ponctionner la ligne. Il rappelle que les aides PCAE sont des aides à l'investissement qui sont facteurs de développement économique chez les agriculteurs conventionnels comme chez les agriculteurs bio. Il indique que les agriculteurs bio ont toutes leurs places dans les appels à projet PCAE. Il rappelle qu'aujourd'hui il faut privilégier l'appel à projet PCAE. Il précise que l'Etat n'a pas remarqué la dynamique de conversion en bio.
- M. DEFIVE mentionne que le PCAE a bien fonctionné vu que la totalité des dossiers n'a pas été traitée. Il indique que les critères demandés par l'Agence sur ses propres financements font qu'il y a un reliquat de crédit. Il souligne que les résultats de l'instruction seront présentés au prochain comité de programmation en octobre. Il indique que la moitié des dossiers d'élevages ne seront pas repris par manque d'enveloppe. Il mentionne que l'enveloppe n'est pas suffisante pour accepter la totalité des dossiers de cet appel à projets et précise que l'Agence a consommé en totalité l'enveloppe en fonction de ses critères.

3 – ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION REGIONAL NITRATES

En référence au dossier de séance, **M. GREVET** fait la présentation du point 3 concernant l'état d'avancement du programme d'action régional nitrates.

- M. DESBUQUOIS s'inquiète concernant le reindique qu'il n'est pas utile de s'attarder sur des choses qui sont interdites comme le retournement des pâtures en zone vulnérable. Il indique que l'urbanisation fait partie des exceptions qui autorise le retournement des pâtures, lorsqu'un propriétaire a l'opportunité de vendre un terrain à bâtir.
- M. GREVET indique qu'actuellement s'appliquent deux plans d'actions, un en Nord Pas de Calais et un en Picardie qui présentent des mesures différentes. Il précise qu'effectivement en Nord Pas de Calais la règle interdit le retournement des prairies sauf dérogation au cas par cas. En Picardie la règle indique que l'interdiction de retournement n'est effective qu'en zone humide. Il précise qu'il est nécessaire de discuter du sujet puisque dans le PAR (Plan d'Actions Régional) Hauts de France il ne restera plus qu'une règle commune.
- M. FAICT indique que lors des discussions sur le nouveau zonage, il y avait eu des discussions sur les contraintes éventuelles, il avait été évoqué que le PAR veillerait à ne pas surenchérir la position du PAN (Plan d'Actions National).
- M. RAOULT fait référence au taux d'effluent par vache et à la capacité de stockage des exploitations qui vont devoir investir afin d'augmenter leur capacité de stockage.

S By

- M. ROUSSEL confirme que le programme d'action national a prévu une augmentation de la durée de stockage et une augmentation des rejets d'azote par animal.
- M. RAOULT indique que dans l'Avesnois les agriculteurs sont en difficulté avec ce nouveau plan qui s'ajoute à des investissements qui ne sont pas encore remboursés.

Mme LACOMBLEZ rappelle que suite au Comité de Bassin il avait été demandé à la DRAAF et à la DREAL d'évaluer quelles allaient être les impacts de cette augmentation règlementaire des capacités de stockage.

Elle indique qu'il y a eu sur les deux départements Nord et Pas de Calais, un travail avec la DREAL, la DRAAF et les services de la Chambre d'Agriculture, qui a permis de faire une enquête exhaustive auprès de tous les éleveurs qui étaient susceptibles d'être concernés par cette augmentation de capacité de stockage. Le taux de réponse a été très important avec plus de 45 % de réponses. Le résultat de l'enquête indique que 12 % des éleveurs qui déclarent eux mêmes ne pas être aux normes au vu des capacités de stockage. Elle précise que pour atteindre le seuil règlementaire, il faut avoir des capacités de stockage suffisantes ou des pratiques agricoles d'épandage plus fréquentes pour justifier d'une capacité de stockage plus faible. Elle rappelle qu'il s'agit d'un enjeu fort sur lequel l'Etat s'est engagé afin de chercher toutes les solutions pour ne pas engager d'éleveurs dans des investissements qui ne sont pas capables de supporter. Elle souligne que l'élevage est un secteur à soutenir d'un point de vue économique mais également d'un point de vue de protection de l'environnement. Elle rappelle que dans les zones vulnérables historiques, l'Agence de l'Eau ne peut plus règlementairement soutenir les investissements des éleveurs qui ne seraient pas aux normes. Elle indique qu'il est indispensable de trouver des solutions alternatives.

- M. COTEL s'interroge concernant l'application des normes dans tous les pays d'Europe. Il indique que la France applique de façon plus sévère que d'autres pays européens. Il indique qu'il semblerait que la France aurait tendance à appliquer des normes plus contraignantes en France que dans d'autres pays Européens.
- M. MAURY précise que la situation actuelle est le résultat d'une négociation avec l'Union Européenne suite à la condamnation de la France. Il souligne que la France est allée au plus haut afin d'obtenir un accord plutôt qu'une sanction qui aurait été lourde de conséquences. Il indique qu'aujourd'hui la France est obligé de s'en tenir à l'accord qu'elle a conclu et de prouver à l'Union Européenne que ce qui est fait en France est conforme.
- M. COTEL indique qu'il semblerait que la France aurait tendance à appliquer des normes plus contraignantes en France que dans d'autres pays Européens.

4 - APPEL A PROJET ECOPHYTO II: PREMIERS RESULTATS

En référence au dossier de séance, **Mme THEPAUT** fait la présentation du point 4 concernant l'appel à projet ECOPHYTO II.

M. RAOULT souhaite connaître le nombre de fermes défis dans la région Haut de France.

Mme THEPAUT précise qu'il y a 4 dossiers déposés dans le cadre de la priorité 1 cette année avec environ 10 à 15 fermes dans chacun des dossiers.

Mme CLOMES indique que la région dispose de 160 fermes défis.

Jegg

M. ROUSSEL précise qu'une ferme défis est une ferme qui s'engage dans une réduction de phyto sans aucune aide financière.

Mme LACOMBLEZ complète en indiquant qu'il y a des animateurs qui participent au rayonnement des chambres d'agriculture.

- **M. RAOULT** précise que la notion de ferme défi est une notion intéressante, qui peut faire faire des progrès importants.
- **M. DESBUQUOIS** précise qu'il fait partie d'une ferme défi, que les autres fermes travaillent différemment aujourd'hui par rapport à hier. Il précise que c'est la globalité qui évolue.

5 - PLAN BIO HAUTS DE FRANCE 2017- 2021

En référence au dossier de séance, **Mme CLOMES** fait la présentation du point 5 concernant le plan bio Hauts de France 2017-2021.

- M. DEFIVE précise que la Région a adopté en séance plénière le plan bio à l'unanimité.
- M. PRESZLO s'interroge quant aux objectifs chiffrés du plan bio.

Mme CLOMES indique qu'il était difficile d'arriver à des objectifs chiffrés avant la présentation, cependant le dernier COTEC a validé le fait que chaque axe fasse l'objet de mise en place d'indicateurs de suivis et d'objectifs de résultat.

- **M. DESBUQUOIS** demande si l'agriculture biologique dans les autres pays applique la même règlementation qu'en France sachant que lorsque le produit est fini, il est en vente partout. Il s'inquiète quant à la distribution des produits bio en Europe qui tirent les prix vers le bas et n'ont pas le même cahier des charges.
- M. COTEL affirme qu'aujourd'hui les produits bio sont disponibles dans beaucoup de magasins.

Mme CLOMES précise que dans l'exposé, il est fait référence aux produits notifiés. Elle indique que le cahier des charges est un cahier des charges européen.

Mme POTDEVIN mentionne que le cahier des charges va être modifié sur certaines choses comme l'élevage. Elle précise que les associations de consommateurs ont vraiment œuvré afin qu'il y ait une égalité de traitement entre les différents pays de l'union européenne. Elle indique que la commissaire européenne parle d'apartheid alimentaire.

6- APPEL A PROJETS AGRICULTURE BIOLOGIQUE: BILAN 2017 ET EDITION 2018

En référence au dossier de séance, **M. CAPELLE** fait la présentation du point 6 concernant l'appel à projets agriculture biologique : bilan 2017 et édition 2018.

M. ROUSSEL s'interroge quant aux dépenses pour l'animation. Il indique que les animateurs viennent en doublon des 37 techniciens dédiés à la bio dans des organismes techniques. Il cite « les agriculteurs bio sont plus rentables économiquement » et demande pourquoi ceux-ci continuent à être financés.

10 W

- M. PRESZLO indique que les 37 techniciens essayent de convertir les gens qui n'exploitent pas en bio.
- M. VALIN invite à lire le dossier de préparation au 11 ème programme, du groupe de travail qui aura lieu le 13 octobre. Il précise qu'il s'agit d'une des orientations importantes du 11 ème programme.
- M. COTEL souligne qu'il y aura des choix à faire lors de la préparation du 11^{ème} programme dans un contexte économique difficile.
- M. COTEL remercie les membres de la commission et clôture la séance à 15h48.

LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
EAU ET AGRICULTURE

Jacques COTEL

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE

Bertrand GALTIER

